

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 14 août 2023 à 19 heures**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le lundi 14 août 2023, à 19 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains*

Adoption de l'ordre du jour

10.02 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains* - 1236739004

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} août 2023

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1237274003

Octroi d'un contrat à Gérald Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40^e Avenue, entre les rues Victoria et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 5 201 527,72 \$, taxes incluses (octroi de contrat au montant de 4 455 934,29 \$, taxes incluses, contingences au montant de 445 593,43 \$, taxes incluses et incidences au montant de 300 000,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2311 - Sept soumissionnaires

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1237274004

Octroi d'un contrat gré à gré à Solmatech inc., pour des services professionnels pour du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de la 44^e Avenue entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 86 571,90 \$, taxes incluses - Demande de prix auprès de sept fournisseurs

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1237536006

Octroi d'un contrat gré à gré à 9030-5814 Québec Inc. Spectralite (SIGNOPLUS) pour le déplacement des radars pédagogiques sur tout le territoire de Lachine pour l'année 2023 au montant de 72 175,56 \$, taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 86 175,56 \$, taxes incluses - Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1235330004

Ratifier la dépense de 1 440,88 \$ relative au déplacement de M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui ont eu lieu à Gatineau, du 3 au 5 mai 2023

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Bruit

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1237626003

Autorisation permettant à l'organisme LE REVEIL DE LACHINE de tenir des prestations musicales, avec amplification sonore, pour les mois d'août à septembre 2023, au parc Saint-Louis de Lachine en vertu du *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*

40.02 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1236901004

Édition, en vertu des articles 18.1 et 18.3 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*, l'ordonnance OCA23-2404-15-004 déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue des événements spéciaux du 19 août et 15 octobre 2023

47 – Urbanisme

47.01 Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236470011

Adoption du second projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser la démolition du Soccerplex de Lachine et la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages, comptant 446 unités, sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec (775, 1^{re} Avenue)

District(s) : J.-Émery-Provost

47.02 Opération cadastrale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236470012

Contribution pour fins de parc de 33 600 \$ - Lot portant le numéro 1 705 923 du cadastre du Québec (669, avenue George-V)

District(s) : du Canal

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239399026

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 760, 14^e Avenue

District(s) : J.-Émery-Provost

47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239399029

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 965, 39^e Avenue

District(s) : Fort-Rolland

47.05 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239399028

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 875, 43^e Avenue

District(s) : Fort-Rolland

47.06 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239399027

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 845, 50^e Avenue

District(s) : Fort-Rolland

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 16

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1236739004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 1er août 2023

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} août 2023.

Signé par André HAMEL **Le** 2023-08-08 11:00

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236739004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 1er août 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} août 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-08-04

**Dossier # : 1237274003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Gérald Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40 ^e Avenue, entre les rues Victoria et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 5 201 527,72 \$, taxes incluses (octroi de contrat au montant de 4 455 934,29 \$, taxes incluses, contingences au montant de 445 593,43 \$, taxes incluses et incidences au montant de 300 000,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2311 – Sept soumissionnaires

D'octroyer un contrat à Gérald Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40^e Avenue, entre les rues Victoria et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 4 455 934,29 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2311;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 5 201 527,72 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 445 593,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 300 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

De procéder à une évaluation du rendement de Gérald Théorêt Inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier. Ces dépenses seront entièrement assumées par la Ville centrale.

Signé par André HAMEL **Le** 2023-08-07 14:56**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Gérald Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40 ^e Avenue, entre les rues Victoria et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 5 201 527,72 \$, taxes incluses (octroi de contrat au montant de 4 455 934,29 \$, taxes incluses, contingences au montant de 445 593,43 \$, taxes incluses et incidences au montant de 300 000,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2311 – Sept soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et d'inspections, les conduites d'égout combinés (pluvial et sanitaire) et d'aqueduc (installées en 1946) de la 40^e Avenue, entre les rues Victoria et Sherbrooke, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2311 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 17 juin 2023 au 19 juillet 2023. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes* . La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 16 novembre 2023. Il y a eu trois (3) addenda dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires et de reporter la date d'ouverture des soumissions. La durée initiale de la période d'appel d'offres était de 24 jours.

Le contrat prévoit des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40^e Avenue entre les rues Victoria et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine. Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes, conformément au *Règlement 20-030*.

Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés entre 2023 et 2025.

Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchement d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément

au *Règlement 20-030* .

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, l'expertise d'un ingénieur spécialisé au besoin, la gestion des impacts, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des analyses chimiques des matériaux, la surveillance environnementale du projet, ainsi que les frais reliés à Traces Québec pour la gestion des sols.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 4 455 934,29 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Gérald Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d'infrastructures d'égout et de voirie de la 40^e Avenue, entre les rues Victoria et Sherbrooke, et d'autoriser une dépense maximale de 5 201 527,72 \$, taxes incluses, comprenant un budget de contingences de 445 493,43 \$ (10 %) et une dépense de 300 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0006 - 2023-02-06 (1227274004)

Octroi d'un contrat au GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues, au montant de 306 983,25 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 493 379,90 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2219 - Quatre soumissionnaires

CA23 19 0014 - 2023-02-06 (1227274003)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2023-2025 de la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'eau

D1227274003 - 2022-12-05 (2227274003)

D'approuver la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2219, préparation des plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine.

CM21 0443 - 2021-04-20 (1218126002)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

CE21 0240 - 2021-02-17 (1218126001)

Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des

conduites d'égout, d'aqueduc, la structure de la chaussée, les bordures et les trottoirs de la 40^e Avenue, entre les rues Victoria et Sherbrooke.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- enlèvement du pavage existant;
- remplacement d'environ 500 mètres d'aqueduc et d'égout combiné incluant des entrées de service;
- remplacement des puisards et des regards;
- le remplacement des branchements d'eau en plomb, parties privées;
- réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures existants;
- construction des saillies et des fosses drainant;
- travaux de pavage.

Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. À la fin du processus d'appel d'offres, sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission sur (14) preneurs du cahier des charges, soit 50 % des preneurs de cahier des charges.

Après analyse, le soumissionnaire a été déclaré conforme, et la firme Gérald Théorêt Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) a été renouvelée le 23 novembre 2022 et est valide jusqu'au 22 novembre 2025. Gérald Théorêt Inc. n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant, et n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle*.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Gérald Théorêt Inc.	4 555 934,29 \$		4 555 934,29 \$
Excavation Gricon	4 690 609,86 \$		4 690 609,86 \$
Roxboro Excavation	5 866 760,34 \$		5 866 760,34 \$
Cojalac Inc.	6 762 827,77 \$		6 762 827,77 \$
Pavage D'amour Inc.	4 631 946,00 \$		4 631 946,00 \$
Excavation Darche Inc.	5 866 760,34 \$		5 866 760,34 \$
Ali Excavation Inc.	5 684 364,00 \$		5 684 364,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	6 519 139,99		6 519 139,99 \$

	\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	5 437 028,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	19,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	2 206 893,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	48,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	- 1 963 205,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 30,11 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	76 011,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	1,67 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation détaillée des professionnels externes de 30,11 %.

Les coûts estimatifs en lien avec le présent appel d'offres sont basés principalement sur les prix unitaires reçus lors d'appels d'offres réalisés en 2023 et durant les semaines précédant le présent appel d'offres, pour des travaux de même nature et d'envergure comparable. Les écarts constatés entre la soumission et la dernière estimation réalisée sont distribués sur l'ensemble des éléments du projet.

Le nombre de soumissions reçues (7) montre la disponibilité des entrepreneurs dans cette période de l'année et une tendance de refroidissement du marché, probablement effet de coupure des budgets réalisé récemment par certains services centraux de la Ville de Montréal.

Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Gérald Théorêt Inc., au montant de 4 555 934,29 \$, incluant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 5 201 527,72 \$, taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 4 455 934,29 \$, taxes incluses, de contingences au montant de 445 593,43 \$, taxes incluses, ainsi que des incidences au montant de 300 000,00 \$, taxes incluses. Ces dépenses seront assumées en partie par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseaux routier (23,96 %) et en partie par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (76,04 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu :

	Répartition	Prix contrat (TTI)	Contingences (TTI)	Incidences (TTI)	Montant total (TTI)
SIRR	23,96 %	1 067 641,86 \$	106 764,19 \$	71 880,00 \$	1 246 286,04 \$
DGA	76,04 %	3 388 292,43 \$	338 829,24 \$	228 120,00 \$	3 955 241,68 \$
TOTAL (TAXES INCLUSES)	100 %	4 455 934,29 \$	445 593,43 \$	300 000,00 \$	5 201 527,72 \$

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour la Direction de la gestion des infrastructures urbaines, est comme suit :

RUBRIQUE	AVANT TAXES	TAXES INCLUSES	NET RISTOURNE
Réfection de chaussée	631 438,54 \$	725 996,46 \$	662 931,54 \$
Réfection de trottoirs	297 147,55 \$	341 645,39 \$	311 967,78 \$
Total contrat	928 586,09 \$	1 067 641,86 \$	974 899,32 \$
Contingences (10%)	92 858,61 \$	106 764,19 \$	97 489,93 \$
Incidences	62 517,94 \$	71 880,00 \$	65 636,02 \$
Total dépense	1 083 962,64 \$	1 246 286,04 \$	1 138 025,27 \$

La portion assumée par le SIRR, soit la dépense de 1 246 286,04 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 1138 025,27 \$ net de ristourne sera financée par le *Règlement d'emprunt #19-012*.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2023	2024	2025	Ultérieur	Total
55863- PAR-Local	341 407,58 \$	739 716,43 \$	56 901,26 \$	0	1 138 025,27 \$

La portion assumée par la Direction Gestion des Actifs, soit la dépense de 3 955 241,68 \$ taxes incluses, est répartie comme suit :

RUBRIQUE	AVANT TAXES	TAXES INCLUSES	NET RISTOURNE
ESP Privé (18300)	93 926,80 \$	107 992,34 \$	98 611,40 \$
CONDUITES (18100)	2 838 892,28 \$	3 264 016,39 \$	2 980 482,03 \$
IVD	14 162,82 \$	16 283,70 \$	14 869,19 \$
TOTAL CONTRAT	2 946 981,90 \$	3 388 292,43 \$	3 093 962,62 \$
CONTINGENCES (10%)	294 689,19 \$	338 829,24 \$	309 396,26 \$
INCIDENCES	198 408,92	228 120,00 \$	208 304,56 \$
TOTAL DÉPENSE	3 440 080,01 \$	3 955 241,68 \$	3 611 663,45 \$

· Un coût net de 108 472,54 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au *Règlement numéro 20-03 0*.

· Un coût net de 3 488 321,71 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé au PTI de la DGA du Service de l'eau par la Ville centrale, lequel est financé par le *Règlement d'emprunt #22-046*

· Un montant maximal de 14 869,19 \$ net de ristournes sera financé par la Direction de la gestion des actifs du service de l'eau selon le règlement d'emprunt local #22-026, le tout conformément à l'entente de réalisation en pièce jointe.

Le dossier a été validé par le BTER pour l'utilisation du programme de subvention PEV pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques.

Un virement budgétaire du SIRR à l'Eau du projet Investi du SIRR 55856 vers le projet Investi 18100 sera fait afin de respecter la conformité budgétaire pour 792 170 \$.

Un virement budgétaire du SUM à l'Eau du projet Investi du SUM 59070 vers le projet Investi 18100 sera fait afin de respecter la conformité budgétaire pour 255 000 \$.

Projet	2023	2024	2025	Ultérieur	Total
--------	------	------	------	-----------	-------

Programme 18100, Renouvellement des actifs des réseaux secondaires	1047	2266	175	0	3488
Programme 18200, ESP privées	108	0	0	0	108
Programme 18300, IVD	7	8	0	0	15

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense en lien avec les infrastructures d'eau secondaires, incluant le remplacement des entrées de service en plomb, et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacement de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au *Règlement 20-030*.

Il est prévu que les travaux soient réalisés selon le calendrier ci-dessous :

- Début des travaux : Septembre 2023
- Fin des travaux : Juin 2025

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'exécutant doit utiliser l'application GBEAU (Gestion des branchements d'eau) pour documenter les interventions réalisées sur les branchements d'eau. À la fin des travaux, l'exécutant doit avoir transmis toutes ses interventions pour validation à la DGA via GBEAU (incluant les livrables prévus à la directive pour le remplacement du côté privé). Les plans finaux (TQC) devront être fournis par l'arrondissement en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DGD-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à la conformité des travaux.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le cahier des charges prévoit des clauses contractuelles liées à la COVID-19 afin que les

soumissionnaires puissent inclure les frais s'y rapportant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine - Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées;

- Début des travaux : septembre 2023;
- Durée des travaux : 90 jours calendrier;
- Fin de travaux : juin 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Karl LAI, Service de l'eau
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Normand HACHEY, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 31 juillet 2023
Patrick RICCI, 26 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Pascale TREMBLAY
cheffe de division - Circulation et

Le : 2023-07-26

environnement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1237274004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à Solmatech inc., pour des services professionnels pour du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de la 44e Avenue entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 86 571,90 \$, taxes incluses - Demande de prix auprès de sept fournisseurs

D'octroyer un contrat gré à gré à Solmatech inc., seul soumissionnaire conforme, pour des services professionnels pour du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de la 44^e Avenue entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, suivant les termes de l'entente-cadre 1535322 avec la Ville; au montant de 72 143,25 \$, taxes incluses, à la suite d'une demande de prix faite auprès de sept fournisseurs conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);
D'autoriser, à cet effet, une dépense totale de 86 571,90 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 14 428,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2023-08-07 14:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237274004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à Solmatech inc., pour des services professionnels pour du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de la 44e Avenue entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 86 571,90 \$, taxes incluses - Demande de prix auprès de sept fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de la réfection des infrastructures d'égout et de voirie de la 44^e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria à l'arrondissement de Lachine, un mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux est nécessaire afin d'assurer la conformité de travaux aux normes et les devis de la Ville de Montréal.

La dépense totale est de 86 571,90 \$, taxes incluses, est composée de l'octroi d'un contrat gré à gré au montant de 72 143,25 \$, taxes incluses, et d'une valeur de 20 % de contingences pour un montant total de 14 428,65 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0163 - 2023-07-04 (1237274002)

Octroi d'un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada Inc., seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 44^e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 6 367 857,86 \$, taxes incluses (octroi de contrat au montant de 5 416 234,42 \$, taxes incluses, contingences au montant de 541 623,44 \$, taxes incluses et incidences au montant de 410 000,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2308 - Un soumissionnaire

CA23 19 0006 - 2023-02-06 (1227274004)

Octroi d'un contrat au GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues, au montant de 306 983,25 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 493 379,90 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2219 - Quatre soumissionnaires

CA23 19 0014 - 2023-02-06 (1227274003)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de*

Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2023-2025 de la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'eau

CM21 0443 - 2021-04-20 (1218126002)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

Le mandat du contrôle qualitatif des matériaux implique des tests et une surveillance des matériaux à la fois sur le site et en laboratoire pour assurer qu'il réponde aux normes requises en matière de résistance, de durabilité et de performance nécessaires.

JUSTIFICATION

Parmi les sept (7) firmes sollicitées pour soumettre une offre de service, la firme Solmatech inc. est le seul soumissionnaire qui possède un laboratoire offrant de la disponibilité et qui a donné suite à notre demande pour le mandat en titre.

Solmatech inc. fait partie de la liste des fournisseurs de la Ville de Montréal selon l'entente-cadre (1535322) avec le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Toutefois, le budget étant épuisé, ils ne peuvent plus utiliser cette entente.

La proposition est établie selon les coûts de l'entente-cadre (1535322) de la Ville de Montréal et les fonds seront pris à même les incidences du projet de travaux de reconstruction de la 44^e Avenue, LAC-PUB-2308, GDD 1237274002.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 86 571,90 \$, taxes incluses, est composée de l'octroi d'un contrat gré à gré au montant de 72 143,25 \$, taxes incluses, et d'une valeur de 20 % de contingences pour un montant total de 14 428,65 \$, taxes incluses.

Ces dépenses seront assumées en partie par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseaux routier (29 %) et en partie par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (71 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu :

	Répartition	Prix contrat (TTI)	Contingences (TTI)	Montant total (TTI)
SIRR	29 %	20 921,54 \$	4 184,31 \$	25 105,85 \$
DGA	71 %	51 221,71 \$	10 244,34 \$	61 466,05 \$
TOTAL (TAXES INCLUSES)	100 %	72 143,25 \$	14 428,65 \$	86 571,90 \$

Un coût net de 56 126,70 \$ est assumé par la DGA et financé par le règlement d'emprunt au # 22-046.

Un coût net de 22 924,98 \$ est assumé par le SIRR et financé par le règlement d'emprunt au

19-012.

Dans le cadre de ce contrat, des services professionnels sont prévus pour du contrôle qualitatif dans le cadre du projet de la 44^e Avenue entre les rues Broadway et Victoria. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Le projet de la 44^e Avenue entre les rues Broadway et Victoria a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Les coûts assumés par la DGA pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces services professionnels seront réalisés en 2023 et 2024. La réalisation des travaux est prévue en 2023 (95%) et la deuxième couche de pavage en 2024 (5%).

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant, devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence du laboratoire est nécessaire afin d'assurer la conformité des ouvrages aux normes de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est élaboré par l'arrondissement de Lachine - Division des communications pour les travaux de la 44^e Avenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées;

- Début du mandat : Septembre 2023;
- fin du mandat : Septembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la décision atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 31 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Pascale TREMBLAY
Cheffe de division - Circulation et
environnement)

Le : 2023-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pascale TREMBLAY
Cheffe de division - Circulation et
environnement)



Dossier # : 1237536006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à 9030-5814 Québec Inc. Spectralite (SIGNOPLUS) pour le déplacement des radars pédagogiques sur tout le territoire de Lachine pour l'année 2023 au montant de 72 175,56 \$, taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 86 175,56 \$, taxes incluses – Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

D'octroyer un contrat gré à gré à 9030-5814 Québec Inc. Spectralite (SIGNOPLUS) pour le déplacement des radars pédagogiques sur tout le territoire de Lachine pour l'année 2023 au montant de 72 175,56 \$, taxes incluses, à la suite d'une demande de prix faite auprès de quatre fournisseurs conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 86 175,56 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 14 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2023-08-07 10:12

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1237536006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à 9030-5814 Québec Inc. Spectralite (SIGNOPLUS) pour le déplacement des radars pédagogiques sur tout le territoire de Lachine pour l'année 2023 au montant de 72 175,56 \$, taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 86 175,56 \$, taxes incluses – Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine a obtenu une subvention du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR), pour la réalisation d'un projet de sensibilisation à la vitesse et à la sécurité routière.

Ce programme vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route. Il est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges.

Le projet était prévu sur une période de deux ans se terminant en octobre 2023, soit pour l'achat de radars pédagogiques la première année et pour la deuxième année du projet via une campagne de sensibilisation locale et spécifique.

Toutefois, selon l'avancement du dossier et afin de déployer la campagne à des moments appropriés de l'année, elle sera lancée en deux phases.

La première phase est déjà en cours, et ce, jusqu'à la fin de l'automne 2023. La deuxième phase plus spécifique est planifiée pour le printemps 2024.

Pour appuyer cette campagne de sensibilisation, 20 radars pédagogiques ont été achetés et seront installés sur le territoire tout au long de l'année 2023, et ce, dès le mois d'août.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA23 19 0174 - 2023-07-04 (1237536004)**

Autorisation à la Cheffe de division Circulation et environnement à la Direction des travaux publics, de signer une demande d'extension pour le projet de sensibilisation à la vitesse dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021 »

CA23 19 0132 - 2023-06-05 (1237536002)

Ratification d'une dépense de 23 880,31 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'octroi des deux contrats à Martech Signalisation Inc. (23 213,45 \$, taxes incluses) et Monsieur Mathieu Rivard, photographe (666,86 \$) dans le cadre de projet de sensibilisation à la vitesse subventionné par le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

CA22 19 0181 - 2022-08-01 (1229391001)

Octroi d'un contrat à TRAFIC INNOVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de vingt (20) radars pédagogiques, au montant de 133 600,95 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22-19410 - Un soumissionnaire

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine a procédé à l'achat des 20 radars pédagogiques visés par le projet de sensibilisation à la vitesse en août 2022, suite à la subvention du MTMD. L'arrondissement installe normalement ces propres radars par l'équipe des électriciens et effectue l'analyse de données et la programmation des radars par les agents techniques en circulation et stationnement. Toutefois, le manque de main d'oeuvre et de la disponibilité de celle-ci nécessite que l'arrondissement se fasse aider par l'externe pour la gestion des radars en 2023.

Des 20 radars achetés, 18 radars sont visés par le présent contrat. Les deux radars additionnels sont sur des bacs d'aciers avec des batteries additionnels et seront déployés par les équipes d'arrondissement directement.

Le contrat inclut l'installation des radars, leur programmation et la compilation des données, pour 135 déplacements répartie sur 15 semaines.

L'arrondissement avait prévu d'installer les radars pédagogiques sur 200 tronçons de rue au courant de la première année, afin de sensibiliser les conducteurs à l'importance de pratiquer une vitesse appropriée sur nos rues résidentielles. Ce contrat permettra l'installation sur 135 tronçons. De plus, ce déploiement permettra de récolter les données de vitesse et de débit pour fin d'analyse.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) soumissionnaires dont seulement deux (2) ont répondu à notre demande de service.

Les entreprises National Signalisation, Trafic Innovation, Spectralite (Signoplus) et Martech ont été sollicités, par courriel, le 23 juin 2023, avec un retour demandé pour le 5 juillet 2023. Martech et National Signalisation nous ont informés qu'ils ne donneront pas suite à la demande.

Après analyse, le soumissionnaire a été déclaré conforme et la firme Spectralite (Signoplus) est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumission reçues.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Spectralite (Signoplus)	72 175,81 \$		72 175,81 \$
Trafic Innovation Inc.	75 279,88 \$		75 279,88 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	73 727,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	3104,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	4 %

Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise 9030-5814 Québec Inc. Spectralite (Signoplus) au montant de 72 175,81 \$, taxes incluses.

Nous proposons aussi des contingences de 14 000 \$, soit un peu moins de 20 %, pour les imprévus pouvant arriver et pour permettre le déploiement sur des semaines additionnelles, si les températures le permettent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 86 175,81 \$, incluant une contingence de 14 000 \$, sera pris à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, dont une portion sera remboursée par le PAFFSR (remboursement estimé de 13 500 \$).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces déplacements sont nécessaires dans le cadre de la subvention accordée par le MTMD.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaboré par l'arrondissement de Lachine - Division des communications et en lien avec la campagne de sécurité routière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat suite à l'adoption du présent dossier par les instances : le 14 août;
- Début des travaux : à partir du mois d'août pour une durée de 15 semaines;
- Fin des travaux : au courant du mois de novembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-01

Pascale TREMBLAY
Cheffe de division - circulation et
environnement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1235330004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 440,88 \$ relative au déplacement de M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui ont eu lieu à Gatineau, du 3 au 5 mai 2023

De ratifier une dépense maximale de 1 440,88 \$ \$ relative au déplacement de monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui ont eu lieu à Gatineau, du 3 au 5 mai 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2023-08-07 10:13

Signataire : André HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1235330004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 440,88 \$ relative au déplacement de M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui ont eu lieu à Gatineau, du 3 au 5 mai 2023

CONTENU

CONTEXTE

Les 3, 4 et 5 mai 2023 se sont tenues les Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), un événement majeur rassemblant 85% de la population et du territoire de la province. L'UMQ, en tant qu'instance para-gouvernementale, a pour mission de défendre les intérêts des municipalités à travers toute la région. Dans ce cadre, l'UMQ plaide auprès du gouvernement du Québec, principal interlocuteur, pour obtenir les capacités et les ressources financières nécessaires afin de relever les défis du 21e siècle auxquels font face les municipalités québécoises, tels que les changements climatiques, l'autonomie municipale avec la diversification des revenus, et l'aménagement du territoire.

Cette année, le thème central des Assises de l'UMQ était « L'incontournable gouvernement de proximité », soulignant ainsi l'importance du rôle des municipalités dans le paysage politique et administratif. Les différentes conférences et discussions organisées pendant l'événement ont suscité de profondes réflexions concernant les nouveaux pouvoirs de taxation accordés par la loi sur la Métropole, les solutions innovantes en termes d'urbanisme, ainsi que les enjeux liés à la rareté de la main-d'œuvre dans les municipalités.

Cet échange de connaissances a été extrêmement bénéfique, apportant un enrichissement considérable aux discussions au sein de l'arrondissement de Lachine, et contribuant à mieux appréhender les défis et opportunités auxquels la municipalité fait face.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les 3, 4 et 5 mai 2023 ont été marqués par les réunions incontournables du conseil d'administration, du comité exécutif et des assises annuelles de l'UMQ à Gatineau. Ces rencontres ont revêtu une importance capitale en offrant une plateforme pour échanger sur diverses préoccupations et adopter des positions décisives sur des dossiers cruciaux tels que la fiscalité, l'environnement, ainsi que le développement économique et régional.

JUSTIFICATION

Du 3 au 5 mai 2023, la Ville de Montréal a participé activement aux instances de l'UMQ, jouant ainsi un rôle de premier plan qui a revêtu une importance capitale. Cette implication soutenue a permis à la Ville :

- d'exercer un leadership accru au sein du monde municipal;
- de démontrer notre solidarité avec le monde municipal;
- de travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ, dont l'électrification des transports, l'habitation, la lutte contre les changements climatiques, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des services administratifs et des projets urbains verra à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues à même les sommes prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement, pour un montant total n'excédant pas 1 440,88 \$, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à ratifier une dépense pour la participation d'un membre du conseil d'arrondissement aux Assises 2023 de l'Union des municipalités du Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionner la Ville de Montréal comme partenaire de l'UMQ et assumer son rôle de métropole du Québec.

- Rayonnement de Montréal sur la scène québécoise.
- Partage d'expertises.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-03

Ann TREMBLAY
Directrice des services administratifs et des
projets urbains



Dossier # : 1237626003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation permettant à l'organisme LE REVEIL DE LACHINE de tenir des prestations musicales, avec amplification sonore, pour les mois d'août à septembre 2023, au parc Saint-Louis de Lachine en vertu du Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances

D'autoriser les prestations musicales avec amplification sonore de l'organisme LE RÉVEIL DE LACHINE, les mardis et jeudis de 12 h 30 à 16 h, d'août à septembre 2023 inclusivement, au parc Saint-Louis de Lachine, et ce, en vertu de l'article 2.7.3.1 al. 2 du *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* .

Dates des prestations musicales :

Mardi le 15 août 2023
Jeudi le 17 août 2023
Mardi le 22 août 2023
Jeudi le 24 août 2023
Mardi le 29 août 2023
Jeudi le 31 août 2023
Mardi le 5 septembre 2023
Jeudi le 7 septembre 2023
Mardi le 12 septembre 2023
Jeudi le 14 septembre 2023
Mardi le 19 septembre 2023
Jeudi le 21 septembre 2023
Mardi le 26 septembre 2023
Jeudi le 28 septembre 2023

Signé par André HAMEL Le 2023-07-29 07:35

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237626003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation permettant à l'organisme LE REVEIL DE LACHINE de tenir des prestations musicales, avec amplification sonore, pour les mois d'août à septembre 2023, au parc Saint-Louis de Lachine en vertu du Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* permet au conseil d'arrondissement de Lachine d'autoriser, par une résolution adoptée en séance du conseil, de déroger aux interdictions énoncées dans le règlement, et dans ce cas précis, d'utiliser des amplificateurs de son lors de réunions, manifestations, spectacles, festivités ou réjouissances populaires, et ce, aux conditions déterminées par le conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0180 - 2023-07-04 (1236901004)

Autorisation permettant, pour la tenue des événements de juillet à octobre 2023, en vertu du *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* , l'émission de bruits, la vente et la consommation d'aliments et boissons alcoolisées et l'affichage d'enseignes temporaires, en vertu du *Règlement sur l'affichage dans les limites de la ville* (R-2342-2), et édicition, en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* , de l'ordonnance OCA23-2404-15-003 autorisant la fermeture temporaire de rues

CA23 19 0150 - 2023-06-05 (1236901003)

Autorisation permettant, pour la tenue des événements estivaux de juin et début juillet 2023, en vertu du *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*, l'émission de bruits, la vente et la consommation d'aliments et boissons alcoolisées et l'affichage d'enseignes temporaires, en vertu du *Règlement sur l'affichage dans les limites de la ville* (R-2342-2), et édicition, en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*, de l'ordonnance OCA23- 2404-15-002 autorisant la fermeture partielle de rues

DESCRIPTION

L'organisme reconnu LE RÉVEIL DE LACHINE demande l'autorisation municipale pour la tenue de prestations musicales par les membres de l'organisme. Les événements se tiendront au parc Saint-Louis de Lachine, les mardis et jeudis de 12 h 30 à 16 h 00, de la mi-août à la fin septembre 2023. Les prestations musicales avec amplification débiteront une fois que l'approbation municipale sera octroyée. La première date de prestation serait mardi le 15

août 2023 et la dernière date de prestation serait jeudi le 28 septembre 2023. L'organisme demande également l'accès à une source d'électricité afin de brancher leur amplificateur musical.

Liste des dates des prestations musicales :

Mardi le 15 août 2023
Jeudi le 17 août 2023
Mardi le 22 août 2023
Jeudi le 24 août 2023
Mardi le 29 août 2023
Jeudi le 31 août 2023
Mardi le 5 septembre 2023
Jeudi le 7 septembre 2023
Mardi le 12 septembre 2023
Jeudi le 14 septembre 2023
Mardi le 19 septembre 2023
Jeudi le 21 septembre 2023
Mardi le 26 septembre 2023
Jeudi le 28 septembre 2023

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Cet événement organisé par l'organisme LE RÉVEIL DE LACHINE, sur le domaine public est gratuit et accessible à tous. Afin de le réaliser, une autorisation du Conseil d'arrondissement est nécessaire pour la diffusion sonore avec un appareil d'amplification de son. L'arrondissement pourra fournir l'accès à l'électricité pour l'amplification du son.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement organisé par l'organisme contribue au rayonnement de l'arrondissement de Lachine et contribue à briser l'isolement des membres de l'organisme ainsi que des lachinois et lachinoises qui participent à l'activité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'autorisation accordée par le Conseil d'arrondissement séance tenante entre en vigueur dès son adoption.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef de section - sports, loisirs

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
Chef de division SLDS

Le : 2023-07-19



Dossier # : 1236901004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction, en vertu des articles 18.1 et 18.3 du Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation, l'ordonnance OCA23-2404-15-004 déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue des événements spéciaux du 19 août et 15 octobre 2023

D'édicter, en vertu des articles 18.1 et 18.3 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*, l'ordonnance OCA23-2404-15-004 déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue des événements spéciaux du 19 août et 15 octobre 2023

Signé par Michel SÉGUIN Le 2023-08-11 07:37

Signataire :

Michel SÉGUIN

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1236901004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction, en vertu des articles 18.1 et 18.3 du Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation, l'ordonnance OCA23-2404-15-004 déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue des événements spéciaux du 19 août et 15 octobre 2023

CONTENU

CONTEXTE

Malgré l'édiction de l'ordonnance OCA23-2404-15-003 par le conseil d'arrondissement à la séance du 4 juillet 2023, celle-ci n'étant pas publiée elle n'est jamais entrée en vigueur. À l'approche de deux événements significatifs pour notre communauté, notamment la Fête de Lachine prévue le 19 août 2023 et le Demi-marathon de Lachine, organisé par le Club de course à pied de Lachine le 15 octobre, il est judicieux d'édicter une ordonnance qui sera publiée le lendemain de la séance, puisque ces événements spéciaux requièrent la fermeture de rues.

Dans cette optique, nous recommandons l'édiction de l'ordonnance OCA23-2404-15-004 en vue de son entrée en vigueur. La proposition devrait conserver les éléments fondamentaux de l'ordonnance OCA23-2404-15-003 tout en s'adaptant aux dates et aux spécificités des événements prévus, à savoir la Fête de Lachine et le Demi-marathon de Lachine.

Rues temporairement fermées	Dates	Événements spéciaux
La 10 ^e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Victoria	19 août 2023 De 10 h à 23 h	Fête de Lachine <i>Organisée par l'arrondissement de Lachine</i>
Le boulevard Saint-Joseph, entre les 5 ^e et 56 ^e Avenues	15 octobre 2023 De 8 h à 17 h	Demi-marathon de Lachine <i>Organisé par le Club de course à pied de Lachine</i>

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviana ITURRIAGA
secrtaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1236901004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation permettant, pour la tenue des événements de juillet à octobre 2023, en vertu du Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances, l'émission de bruits, la vente et la consommation d'aliments et boissons alcoolisées et l'affichage d'enseignes temporaires, en vertu du Règlement sur l'affichage dans les limites de la ville (R-2342-2), et édiction, en vertu du Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation, de l'ordonnance OCA23-2404-15-003 autorisant la fermeture temporaire de rues

CONTENU

CONTEXTE

La réglementation de l'arrondissement de Lachine permet au conseil d'arrondissement d'autoriser la dérogation aux dispositions de nos règlements, soit par résolution adoptée en séance du conseil, ou par l'édiction d'une ordonnance du conseil.

Les événements estivaux peuvent occasionner l'émission de bruits pouvant constituer une nuisance, ils peuvent être l'occasion de vendre des aliments ou des boissons alcoolisées, ainsi que l'occasion de consommer des aliments et des boissons alcoolisées, gestes pouvant être interdits par le *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* . Ces événements peuvent nécessiter l'affichage d'enseignes temporaires et la fermeture de rues.

Selon les pouvoirs accordés par nos règlements municipaux, les autorisations du conseil d'arrondissement pour :

- émettre des bruits, vendre et consommer des aliments et des boissons alcoolisées nécessitent une dérogation au *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*, par résolution du conseil;
- afficher des enseignes temporaires nécessitent, en vertu sur le *Règlement sur l'affichage dans les limites de la ville* (R-2342-2), une résolution du conseil ; et
- la fermeture des rues nécessitent, en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*, que le conseil édicte une ordonnance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0150 - 2023-06-05 (1236901003)

Autorisation permettant, pour la tenue des événements estivaux de juin et début juillet 2023, en vertu du *Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* , l'émission de bruits, la vente et la consommation d'aliments et boissons alcoolisées et l'affichage d'enseignes temporaires, en vertu du *Règlement sur l'affichage dans les limites de la ville* (R-2342-2), et édiction, en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* , de

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Lachine sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, culturelle et civique. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements présentés sont pour le mois de juillet à octobre 2023.

ÉVÉNEMENTS	ORGANISMES	DATES	HEURES	LIEUX	Bruit	Vente	Fermeture de rue
Activités Maison des jeunes l'escalier	Maison des jeunes l'escalier	Mardis du 4 juillet au 22 août	17 h à 22 h	Parc LaSalle	Oui	-	-
Activités Maison des jeunes l'escalier	Maison des jeunes l'escalier	Jeudis du 6 juillet au 31 août	17 h à 22 h	Parc Kirkland	Oui	-	-
Activités Maison des jeunes l'escalier	Maison des jeunes l'escalier	Samedis du 8 juillet au 2 septembre	17 h à 22 h	Parc Grovehill	Oui	-	-
Activités Maison des jeunes l'escalier	Maison des jeunes l'escalier	Dimanches du 9 juillet au 3 septembre	17 h à 22 h	Parc Kirkland	Oui	-	-
Mardis Cycliste de Lachine	Cyclo-Club de Lachine	11 et 18 juillet et 1er et 8 août	15 h à 22 h	Saint-Antoine - 10e Avenue	Oui	Oui	de la 10 ^e Avenue; À gauche sur Saint-Antoine; À gauche sur la 16 ^e Avenue; À gauche sur Victoria
Concerts pique-niques musicaux	Arrondissement de Lachine	12, 19 et 26 juillet et 2, 9, 16 et 23 août	17 h à 20 h	Parc Noël-Spinelli	Oui	Non	-
Spectacle famille de la Roulotte	Arrondissement de Lachine/Service de la culture	20 juillet	19 h à 20 h	Parc Noël-Spinelli	-	-	-
Cinéma en plein air	Arrondissement de Lachine	27 juillet	20 h 30 et 22 h 30	Parc Carignan	Oui	Oui	-
Fête interculturelle	COVIQ	5 août	9 h 00 à 20 h 00	Parterre du 2050 Rue Duff Ct.	Oui	-	-
Cinéma en plein air dans le cadre de la	Arrondissement de Lachine	5 août	20 h 30 et 22 h 15	Parc Michel-Ménard	Oui	-	-

Fête culturelle de la COVIQ							
Cyclovia	Cyclo-club Lachine	8 août	12 h à 16 h	Saint-Antoine - 10e Avenue	Oui	Oui	de la 10e Avenue; À gauche sur Saint-Antoine; À gauche sur la 16e Avenue; À gauche sur Victoria
Fête finale du camp de jour Phoenix	Centre des loisirs de Lachine	10 et 11 août	8 h 30 à 16 h 30	Terrains de baseball - 801 Rue Saint-Antoine	Oui	Non	-
Tournoi de balles de la ligue des sages 50 ans et plus	Relais populaire	10 au 13 août	Judi et vendredi entre 18 h et 23 h et samedi et dimanche entre 8 h et 20 h	Parc LaSalle	-	Oui	-
Cercle des fermières	Cercle des fermières	12 août	10 h à 15 h 00	Place publique du marché	-	Oui	-
Festival de littérature jeunesse de Montréal	Page par Page	13 août	9 h à 17 h	Parc Noël-Spinelli	-	Oui	Boulevard Saint-Joseph entre la 21e et la 25e Avenue
Tournoi de balles molles des Fêtes de Lachine	Association de baseball amateur de Lachine	Du 17 au 20 août	17 et /18 août 17 h à 23 h, 19 août 8 h à 23 h et 20 août 8 h à 23 h	Terrain 1-2 baseball Parc LaSalle	Oui	Oui	-
Cinéma en plein air	Arrondissement de Lachine	17 août	20 h 30 à 22 h 45	Parc Kirkland	Oui	Oui	-
Fêtes de Lachine	Arrondissement de Lachine	19 août	10 h à 23 h	Parc LaSalle	Oui	Oui	10e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Victoria
Parties des anciens joueurs des Expos de Montréal	Association de baseball amateur de Lachine	20 août	13 h à 23 h	Stade Denis Boucher, parc LaSalle	Oui	Oui	-

Soccerfest	Soccer Lachine	26 août (report au 27 août, en cas de pluie)	8 h à 22 h	Parc Dalbé-Viau	Oui	-	-
Course de bateaux dragon Cedars	Club canoë de Lachine	8 et 9 septembre	8 septembre de 9 h à 17 h et 9 septembre de 7 h à 21 h	Promenade Père Marquette	Oui	Oui	-
Cercle des fermières	Cercle des fermières	9 septembre	10 h à 15 h	Place publique du marché	-	Oui	-
Jam Graffiti	Arrondissement de Lachine	9 et 10 septembre	10 h à 22 h	Parc Michel- Ménard	Oui	-	-
Festival de cuisine autour du monde	Carrefour d'Entraide de Lachine	9 septembre	10 h à 17 h	Terrain du Carrefour d'Entraide de Lachine (1176 rue Provost)	Oui	Non	-
Fête de la paix (quartier Saint-Pierre)	Concert'Action Lachine	23 septembre	11 h à 17 h	Parc Kirkland	Oui	Oui	-
Demi- marathon de Lachine	Club de course à pied de Lachine	15 octobre	8 h à 17h	Chemin du Musée	Oui	Oui	Boulevard Saint- Joseph entre St- Joseph, entre la 5e et 56e Avenue

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Ces événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles, ou encore la fermeture de rues, la tenue des Mardis Cyclistes de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en

inclusion, en équité et en accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les autorisations accordées par résolution entrent en vigueur dès que le dossier est résolu tandis que l'ordonnance entre en vigueur dès sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
Chef de division SLDS

Le : 2023-06-20

**Dossier # : 1236470011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition du Soccerplex de Lachine et la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages, comptant 446 unités, sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec (775, 1re Avenue)

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution autorisant la démolition du Soccerplex de Lachine et la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages, comptant 446 unités, sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec (775, 1^{ère} Avenue), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé par le lot 4 594 312 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le document intitulé « Localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement numéro 2710 sur le zonage* applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un (1) bâtiment résidentiel et les travaux d'aménagement paysager des terrains sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 1.2.6, 4.1.1 h), 4.1.3.1, 4.2.2 b), 4.2.3.1 c), 4.2.8.5, 4.14.2 f), 4.14.3 e), 4.14.4.16, 4.14.8.3 a), 4.23.6, 7.5, du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* ainsi qu'au nombre d'étages et à la densité maximaux prévus à la Grille des normes d'implantation numéro 9B/38B relative à la zone R-329 et incluse à l'annexe C du *Règlement numéro 2710 sur le zonage*.

4. Il est également permis de déroger à l'article 23 du *Règlement numéro RCA07-19022 sur le Lotissement*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

DÉMOLITION

5. La démolition complète du bâtiment situé au 775, 1^{ère} Avenue et toute structure annexe est autorisée.
6. La demande de certificat d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain.
7. Les travaux de démolition doivent débuter dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 2

LOTISSEMENT

8. Le lotissement doit être conforme au document intitulé « Plan cadastral parcellaire » joint en annexe B à la présente résolution.
9. Les angles aux intersections des 2^e et 3^e Avenues et du nouveau tronçon doivent être conformes à ceux illustrés dans le document intitulé « Plan cadastral parcellaire » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 3

BÂTIMENTS

10. La hauteur du bâtiment doit être de quatre (4) étages maximum.
11. Le coefficient d'occupation du sol doit être de 1,90 maximum.
12. L'aménagement des écrans d'intimités doit être conforme à celui illustré aux pages 73, 74, 79 et 80 du document intitulé « Proposition », joint en annexes D à la présente résolution.
13. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée sur le document intitulé « Implantation » joint en annexe C à la présente résolution.
14. La composition volumétrique des bâtiments doit être conforme à celle illustrée aux pages 8, 9, 14 à 21 et 23 à 81 du document intitulé « Proposition », joint en annexes D à la présente résolution.

SECTION 4

STATIONNEMENT

15. Le ratio minimum de stationnement est de 1,2 case par unité de logement.
16. La pente de la partie extérieure d'un accès menant au stationnement intérieur ne doit pas excéder une pente moyenne maximale de 14 %.
17. La structure souterraine et non apparente servant au stationnement est implantée à 0 mètre de la ligne de rue.
18. L'accès au stationnement est situé à l'intersection de la 2^e Avenue et du nouveau

tronçon reliant les 2^e et 3^e Avenues.

19. Les installations électriques et les bornes de recharge électriques doivent être conformes à la page 10 du document intitulé « Proposition », joint en annexe D à la présente résolution.

SECTION 5

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

20. Les fosses de plantation doivent être aménagées conformément à la page 8 du document intitulé « Aménagement paysager » joint en annexe E à la présente résolution.

21. La plantation d'arbres doit être conforme à celle illustrée aux pages 83, 85 et 86 du document intitulé « Proposition » joint en annexe D ainsi qu'au document intitulé « Aménagement paysager » joint en annexe E à la présente résolution.

22. L'aménagement des cours doit être conforme à celui illustré aux pages 6 et 88 à du document intitulé « Proposition » joint en annexe D et au document intitulé « Aménagement paysager » joint en annexe E à la présente résolution.

23. L'aménagement des toits doit être conforme au document intitulé « Aménagement des toits des volumes A », joint en annexe G à la présente résolution.

24. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.

25. Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit d'un bâtiment doivent être dissimulés derrière un écran.

26. Aucune clôture ne doit être construite le long de la ligne de lot ouest entre les lots portant les numéros 4 594 312 (lot projeté numéro 6 537 756) et 1 703 899 du cadastre du Québec.

27. Tous travaux d'aménagement ou de réaménagement paysager doivent faire l'objet d'une demande de permis.

SECTION 6

ÉCRAN ACOUSTIQUE

28. L'écran acoustique illustré dans le document intitulé « Écran acoustique » joint en annexe F à la présente résolution doit être réalisé avant la fin des travaux de construction des bâtiments résidentiels.

29. L'écran acoustique visé à l'article 28 doit être conforme aux conditions prescrites dans le document intitulé « Écran acoustique » joint en annexe F à la présente résolution.

30. La hauteur maximale de l'écran acoustique est de quatre (4) mètres.

SECTION 7

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

31. Toute demande de permis ou de certificat visant la construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561*, selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° Viser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que les bâtiments dégagent une image de qualité supérieure;

2° favoriser une architecture contemporaine;

3° encadrer les rues et les espaces publics grâce à l'implantation et à l'orientation des bâtiments;

4° accroître la présence de la végétation sur le site.

Critères :

1° L'architecture des bâtiments doit tendre à respecter celle illustrée aux pages 8 à 14 et 19 à 55 du document intitulé « Proposition » joint en annexe D à la présente résolution.

2° La façade des bâtiments devrait être articulée et présenter des décrochés et des retraits afin de briser toute linéarité; l'utilisation d'une volumétrie dans le langage architectural est recommandée.

3° Le mouvement de toute façade avant devrait être assuré notamment par un traitement particulier au niveau des balcons terrasses, les variations de formes des ouvertures, l'élancement du volume du bâtiment par une bande verticale en transparence et la ponctuation par des pleins et vides.

4° Les façades donnant sur rue devraient être traitées de manière à offrir une transparence et un dynamisme, notamment par le rythme créé par les entrées de commerces.

5° Les murs extérieurs devraient comporter un pourcentage significatif d'ouvertures (portes et fenêtres). L'utilisation des murs aveugles devrait être évitée.

6° Les deux façades extérieures visibles de la rue pour un bâtiment sur un terrain d'angle devraient recevoir un traitement architectural soigné, auxquelles peuvent être intégrées les entrées principales et secondaires

7° Le revêtement des façades principales devrait être prolongé sur la partie adjacente des murs latéraux, de façon à mettre en valeur le coin du bâtiment.

8° Les changements de matériaux de revêtement extérieur sur les façades devraient être limités lorsqu'ils ne correspondent pas à une articulation du bâtiment.

9° Les volumes monolithiques et présentant peu de jeux d'avancés et de retraits devraient être évités.

10° tout aménagement du terrain doit maintenir ou accroître l'espace végétalisé;

11° l'aménagement paysager doit assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public.

SECTION 8

DÉLAI DE RÉALISATION

32. Les travaux de construction des bâtiments résidentiels doivent débiter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

33. Les travaux d'aménagement paysager et les travaux d'aménagement des aires de stationnement hors-terrain doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction des bâtiments résidentiels.

34. En cas de non-respect des délais prévus aux articles 7, 32 et 33, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 9 GARANTIE MONÉTAIRE

35. Préalablement à la délivrance du premier permis de construction visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 230 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction et d'aménagement visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

SECTION 10 CONDITIONS

36. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'entente à venir avec le promoteur devra inclure un plan de gestion de la neige prévoyant notamment que la neige provenant des opérations de déneigement des rues et espaces privés ne se retrouve pas sur les rues et trottoirs publics.

37. La gestion des matières devra s'effectuer conformément aux dispositions du document intitulé « Gestion des matières résiduelles » joint en annexe H à la présente résolution.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « LOCALISATION »

ANNEXE B
DOCUMENT INTITULÉ « PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE »

ANNEXE C
DOCUMENT INTITULÉ « IMPLANTATION »

ANNEXE D
DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION »

ANNEXE
DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER »

ANNEXE F
DOCUMENT INTITULÉ « ÉCRAN ACOUSTIQUE »

ANNEXE G

DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT DES TOITS DES VOLUMES A »

ANNEXE H

DOCUMENT INTITULÉ « GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES »

Signé par André HAMEL Le 2023-06-22 16:19

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1236470011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition du Soccerplex de Lachine et la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages, comptant 446 unités, sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec (775, 1 ^{re} Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un PPCMOI visant à autoriser la démolition du Soccerplex Lachine et la construction d'un (1) bâtiment résidentiel sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec, situé au 775, 1^{ère} Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-06-05 - CA23 19 0159

Adoption de la résolution - PPCMOI afin d'autoriser la démolition du Soccerplex de Lachine et la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages, comptant 446 unités, sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec (775, 1^{ère} Avenue)

DESCRIPTION

Le Soccerplex de Lachine ferme ses portes pour laisser place à un développement résidentiel de 447 unités, distribués en quatre volumes, implanté autour d'un parc, d'une superficie de plus de 2400 m², et qui représente 9,5 % de la superficie totale du site et sera cédé à l'arrondissement dans le cadre de la contribution pour fins de parcs exigée par la LAU, en y ajoutant la bande de terrain permettant de prolonger la ruelle entre la 3^e et la 4^e Avenues (261 m²).

Le bouclage des 2^e et 3^e Avenues est également prévu. Les travaux souterrains (infrastructures publiques) et la superstructure (asphalte, bordures, trottoirs, systèmes de biorétention, etc.) seront réalisés par le promoteur, sous la surveillance de l'arrondissement. Le tout est ensuite cédé à la Ville, dans le cadre d'une entente de développement.

Le projet

Le projet prévoit ainsi la démolition de la structure sportive puis une opération cadastrale visant à morceler le terrain en trois (3) parties : le parc, la rue et le lot principal, en forme de U, destiné à accueillir le développement résidentiel. Ce dernier est essentiellement à composante locative, un (1) seul volume de 72 unités est en mode de tenure de type « copropriété ».

Implantation

La proposition consiste en un bâtiment divisé en quatre (4) volumes hors-sol, réunis par un stationnement souterrain commun. Deux des volumes en U sont implantés sur la partie Nord du site et bordent la voie de service de l'autoroute 20, ceux-ci sont reliés par un volume central d'un (1) étage, d'une superficie d'environ 250 m.c., entièrement vitré, destiné à accueillir une salle d'exercice. Les deux autres sont implantés de part et d'autre du parc central. L'ensemble est orienté vers celui-ci.

Architecture

Pour le Gardenia, les concepteurs ont opté pour une architecture contemporaine, aux lignes très droites, avec une fenestration abondante. Des traitements différents ont été conçus pour les bâtiments situés sur la partie nord (A) et ceux situés sur la partie sud (B).

Bâtiments « A »

Les bâtiments A1 et A2 sont complétés à leurs extrémités par un volume en porte-à-faux, de forme irrégulière et arborant un traitement des ouvertures et un revêtement distinct des autres façades.

Les façades latérales arborent un assemblage de trois (3) matériaux, soit de la brique sur l'essentiel de la façade, du revêtement métallique sur la partie supérieure du dernier étage et un métal fini bois sur les parties en avancées. Le traitement se poursuit sur la partie nord de la coupe intérieure.

La façade donnant sur la voie de service reprend les mêmes matériaux, en maintenant le principe de subordination du revêtement métallique de fini bois à brique, en installant, dans ce cas, le second matériau au niveau des parties en retrait.

Bâtiments « B »

Les bâtiments B1 et B2 se distinguent des bâtiments de la partie A non seulement par leur implantation mais également par leur gabarit et leur volumétrie. Le traitement du revêtement des façades reprend les mêmes matériaux et la même logique de rassemblement.

Ces volumes se distinguent par une entrée centrée, située au creux du « U » et faisant face au parc. Le volume B2, plus à l'est, intègre également l'entrée du bureau de vente ainsi que celle du stationnement intérieur qui reprennent les revêtements métalliques que l'on retrouve sur la partie supérieure des bâtiments.

Pour l'ensemble, deux combinaisons de matériaux ont été soumises. La première s'articule autour d'une brique brune que complète une tôle d'acier gris clair et un revêtement d'aluminium fini « chaîne noueux blanc ». Dans la seconde option, les concepteurs ont opté pour une maçonnerie grise, un panneau métallique identique à celui de la première option et, pour le fini boisé, un ton brun soutenu.

Stationnement

Le stationnement intérieur occupe la quasi-totalité du tréfonds avec 537 cases véhiculaires, dont une douzaine d'emplacements pour véhicules électriques et douze (12) cases pour autopartage ainsi que près de 270 cases pour vélos.

Une dizaine de cases extérieures pour visiteurs et livraisons sont prévues sur le site afin de

desservir les différents accès à l'immeuble.

Aménagement paysager

Les espaces dégagés par l'implantation en U des volumes hors-terre, situés dans la partie nord du site, forment des cours intérieures qui seront aménagées en espace détente et potager urbain. L'espace entre les deux volumes bénéficiera d'une programmation sportive. Les cours des volumes situés sur la partie sud seront, pour leur part, verdies et plantées.

L'espace résiduel est aménagé autour des allées piétonnes qui rejoignent une allée de circulation plus large, tracée autour du parc central. Celle-ci, à caractère privé, permet l'accès des véhicules d'urgence et de livraison.

Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles se fait principalement à l'intérieur, au niveau du sous-sol. Les salles de déchets sont situées près de l'emplacement des ascenseurs. Pour les jours de collecte, un espace bétonné est aménagé à la hauteur de l'accès au garage. Description à venir.

À la demande du conseil d'arrondissement, un plan complet de gestion des matières résiduelles a été soumis. Il indique notamment l'installation de compacteur dans chaque salle de déchets, le modèle des compacteurs et leurs caractéristiques y sont également précisés.

Circulation

Actuellement, le site n'est accessible que par la 1^{ère} Avenue. Cet accès sera fermé et le bouclage des 2^e et 3^e Avenues devient ainsi le nouvel accès au site. Une étude de circulation, préparée par CIMA+, a été soumise. Elle conclut, en considérant la fermeture du complexe sportif et l'implantation du nouveau projet résidentiel, que le différentiel en termes de génération des déplacements est négligeable.

Elle met également l'accent sur l'accessibilité du site en transport en commun et sa compatibilité avec les déplacements actifs.

Écran acoustique

Une étude acoustique a été soumise en complément à la proposition pour le nouveau développement. Les conclusions orientent irrévocablement vers l'installation d'un écran anti-bruit le long de la limite de terrain nord.

Contribution dans le cadre du Règlement pour une métropole mixte

Le projet propose 46 unités de trois (3) chambres, soit 10 % du nombre de logements total, ce qui correspond à l'exigence du RMM, et dont deux tiers sont situés dans la partie locative du projet.

Les dispositions en matière de logements sociaux et abordables sont en cours de discussion (à venir).

Séance d'information

Une séance d'information auprès des citoyens a été tenue le 8 décembre 2022, dans un des locaux de la garderie Les Globes trotteurs, au 663, 2^e Avenue. Le promoteur s'est assuré de promouvoir la démarche à travers un affichage dans le journal local ainsi que des invitations

distribuées aux portes des résidences voisines (2^e et 3^e Avenues notamment).

Les commentaires recueillis sont majoritairement favorables au projet. Les citoyens se sont toutefois préoccupés des impacts des travaux sur leurs rues et l'accessibilité à leurs résidences. (Voir la pièce jointe à ce dossier intitulée « Rapport de la séance d'information »).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mai 2023 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2023-06-22



Dossier # : 1236470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Contribution pour fins de parc de 33 600 \$ - Lot portant le numéro 1 705 923 du cadastre du Québec (669, avenue George-V)

D'accepter la somme de 33 600 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 705 923 du cadastre du Québec, situé au 669, avenue George-V, doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2023-07-31 12:19

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Contribution pour fins de parc de 33 600 \$ - Lot portant le numéro 1 705 923 du cadastre du Québec (669, avenue George-V)

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de construction d'un immeuble résidentiel, de trois (3) étages, comptant six (6) unités de logement, est prévu sur le lot portant le numéro 1 705 923 du cadastre du Québec, situé au 669, avenue George-V.

À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction relatif à la réalisation d'un projet de redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) en vertu de l'article 2, dudit règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise une nouvelle construction de six (6) unités de logement. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) . De plus, conformément à l'article 5 de ce même Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du terrain.

Description de l'emplacement :

- Matricule : 9133-95-8316-2-000-0000
- Adresse : 669, avenue George-V
- Lot actuel : 1 705 923

JUSTIFICATION

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés PCG Carmon, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2 du *Règlement relatif à la cession aux fins*

d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055). Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 504 000 \$. La compensation financière est donc de 50 400 \$, calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Notons que le nombre total des unités est de six (6), dont deux (2) logements pour familles (3 chambres à coucher). Aucun logement social n'est prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2023-07-25



Dossier # : 1239399026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 760, 14e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 11 mai 2023, accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 760, 14^e Avenue sur le lot portant le numéro 2 133 428 du cadastre du Québec.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par André HAMEL **Le** 2023-08-02 10:36

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239399026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 760, 14e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'un volume habitable, en cour arrière, de deux (2) étages avec l'ajout d'une lucarne en façade arrière, afin de permettre d'accroître la luminosité et la hauteur d'une chambre à coucher existante. La superficie totale de plancher ajoutée serait d'environ 39,42 m². Ceci permettra aussi de mieux configurer l'espace existant et d'ajouter les espaces fonctionnels au 1^{er} et au 2^e étage.

La proposition comprend un toit plat avec un revêtement de bois de type maibec. Les nouvelles portes et fenêtres seront en pvc de couleur blanche.

Les façades du bâtiment existant ne seront pas transformées, à l'exception de l'uniformisation des matériaux légers pour la véranda, en façade avant, et le revêtement au deuxième niveau qui sera de la même couleur que l'agrandissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

- Utilisation de matériaux de couleur pâle pour minimiser la visibilité à partir de la rue et favoriser une harmonie avec les couleurs existantes de la maison.
- La pièce séjour du rez-de-chaussée a été mal construite (problème structural, isolation et finition). La démolition de la pièce séjour a pour but de reconstruire selon les normes de construction actuelles.
- Ajout d'une chambre à l'étage afin d'accueillir un nouveau membre sans avoir à déménager.
- La matérialité de l'agrandissement se veut simple, le déclin horizontal déjà présent sur la maison est réutilisé sur les murs de l'agrandissement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2023, en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2023-08-01



Dossier # : 1239399029

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 965, 39e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 14 juin 2023, accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 965, 39^e Avenue sur le portant le numéro 1 552 240 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

- Ajout d'une allège sur la fenêtre présente en façade avant de l'agrandissement;
- Conserver les arbres en cour avant autant que possible.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par André HAMEL **Le** 2023-08-02 10:35

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239399029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 965, 39e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'un volume habitable, en cour avant, d'un (1) étage avec sous-sol. La superficie de plancher totale ajoutée serait d'environ 72,06 m² incluant le sous-sol.

L'agrandissement sera en revêtement de brique rouge et en aluminium gris (charbon) avec un toit en bardeau d'asphalte de couleur noire. Les revêtements proposés sont similaires au volume existant. Les fenêtres seront en aluminium de couleur blanche.

Également, les façades du bâtiment existant seront transformées. Les éléments modifiés sont:

- Le revêtement de la marquise qui sera peint ou remplacé par le même revêtement d'aluminium gris (charbon) présent sur l'agrandissement;
- Les garde-corps de l'escalier en façade avant seront en aluminium gris (charbon);
- Le revêtement d'aluminium présent au deuxième niveau du bâtiment d'origine sera peint ou remplacé par le même revêtement d'aluminium gris présent sur l'agrandissement;
- Les fascias de la toiture existante seront peints en gris (charbon).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

- Permettre à une personne âgée de demeurer dans sa résidence;
- La santé de la propriétaire s'est détériorée et les escaliers lui causent des soucis de mobilité;
- L'agrandissement proposé permettra d'avoir une salle de bain et une chambre au rez-de-chaussée (parcours sans obstacle).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2023, en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2023-08-01



Dossier # : 1239399028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 875, 43e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 6 juin 2023, accompagnant une demande de permis d'agrandissement de l'immeuble situé au 875, 43^e Avenue sur le lot portant le numéro 1 551 853 du cadastre du Québec, à la condition suivante :

- Ajout d'un revêtement de brique identique à celle présente en façade avant sur l'ensemble du rez-de-chaussée.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par André HAMEL **Le** 2023-08-02 10:35

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239399028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 875, 43e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout, en cour latérale droite, d'un volume de deux (2) étages, afin d'aménager un espace de vie supplémentaire. La superficie de plancher totale ajoutée est de 60 m² incluant le garage.

La proposition inclut aussi la démolition du garage détaché existant et l'ajout d'une terrasse au-dessus du futur garage d'une superficie de 13,74 m².

Le revêtement de l'agrandissement, en façade avant, sera de brique et le revêtement, en façade latérale droite et arrière, sera en clin d'aluminium de couleur noire. La fenestration sera de modèle à guillotine en aluminium de couleur noire.

Les façades du bâtiment existant seront aussi transformées. La transformation comprend les éléments suivants :

- Le revêtement de la toiture qui sera en bardeau d'asphalte de couleur noir, identique à celle de l'agrandissement;
- La marquise sera peinte en noir;
- La fenestration existante sera changée pour un modèle à guillotine de couleur noire;
- Les volets de la fenêtre du rez-de-chaussée, en façade avant, seront peints en noir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet a pour but d'étendre les espaces de vie d'une famille.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2023, en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2023-08-01



Dossier # : 1239399027

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 845, 50e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents en date 30 juin 2023, accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 845, 50^e Avenue sur le lot portant le numéro 1 705 026 du cadastre du Québec, à la condition suivante :

- Prévoir une fenêtre à battant de modèle identique à celle déjà présente en façade avant niveau rez-de-chaussée.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par André HAMEL **Le** 2023-08-02 10:35

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239399027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 845, 50e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'un espace habitable au-dessus du garage existant. La proposition comprend l'ajout, en cour latérale gauche, d'un espace de vie à l'étage (chambre à coucher et séjour). La superficie de plancher totale ajoutée au deuxième étage est de 30,21 m².

Les façades du bâtiment existant ne seront pas transformées, à l'exception de l'ajout d'un revêtement de fibrociment sur la façade latérale droite et arrière du garage existant. Ce revêtement sera de couleur identique (gris foncé) à celle de l'agrandissement proposé au deuxième niveau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet a pour but d'étendre les espaces de vie d'une jeune famille.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2023, en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2023-08-01